



SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

L'an deux mille vingt-deux, le 5 octobre à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

AZAM Martine, **BLANQUET** Marguerite, **BONFANTI** Djamila, **COURVEILLE** Martine, **LEYMARIE** Muriel, **ORRIT** Didier, **REDO** Aline, **SOURDIN** Anne, **SOMEN** Didier, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 9

BLAVIER Yveline, **DURAND** Rosette, **MILESI** Marie, **PLO** Pascal, **PUEYO** Patricia, **ROMIGUIER** Valérie, **SELAM** Fatima, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	10	Voix délibératives	10

Numéro :

05/10/2022-02

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER DANS LE CADRE DE L'« ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL ET ESPACE FRANCE SERVICES »

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala exerce une compétence intercommunale d'action sociale. Celle-ci comprend l'animation de la vie sociale, dont la mise en œuvre était confiée aux deux centres sociaux agréés par la CAF du Tarn : le centre social de l'association Ségaliens et le centre social de la mairie de Carmaux, sous deux formes juridiques différentes (l'un associatif et l'autre communal).

La Communauté de Communes a souhaité transférer les deux centres sociaux au CIAS du Carmausin Ségala afin de créer un centre social intercommunal. De plus, la compétence France Services déléguée à l'association Ségaliens est également transférée depuis le 1^{er} Janvier 2022 au CIAS. Pour mener à bien cette nouvelle organisation et élaborer le nouveau projet social intercommunal, la communauté de communes a souhaité être accompagnée par un bureau d'études spécialisé.

De plus le développement de ce nouvel équipement nécessite des moyens matériels :

- Matériel informatique (pour le centre social et la maison France Services)
- Mobilier (bureaux, tables, chaises, armoires...)

Plan de financement :

Coût total du projet : 35 895.53 €

Autofinancement : 18 665.68 €

LEADER : 17 229.85 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention LEADER et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance

Martine COURVEILLE

A blue ink signature of Martine COURVEILLE.

Le Président, Didier SOMEN certifie que la présente délibération a été publiée conformément à la loi, le **18 OCT. 2022**